

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 12 novembre 2020, s'est réuni le 19 novembre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

En exercice :

52

Présents :

21

Votants :

51

Secrétaire de séance :

Denis BARGUIL

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Christophe LE ROUX, Denis BARGUIL
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Denez DUIGOU
<b>GUILLIGOMARC'H :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	Elina VANDENBROUCKE
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Nolwenn LE CRANN
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marie-Louise GRISEL, Jacques LE DOZE
<b>QUERRIEN :</b>	Stéphane CADO
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle BROCHU, Eric SAINTILAN
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Yves BERNICOT, Lorette ROBERT-ROCHER
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Michel CHARPENTIER
<b>SCAËR :</b>	Hélène LE BOURHIS
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Jean-Claude QUENTEL

### ABSENTS EXCUSES :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO), Marie-France LE COZ (BANNALEC), Guy DOEUFF (BANNALEC), Martine PRIMA (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Gwenaël HERROUET (MOELAN), Christelle FENEON (MOELAN), Franck BERTHET (MOELAN), Isabelle MOIGN (MOELAN), Patricia ECK (QUERRIEN), Danièle KHA (QUIMPERLE), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Michel FORGET (QUIMPERLE), Gérard JAMBOU (QUIMPERLE), Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE), Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE), Eric ALAGON (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Aude MARSILLE, Gilles GENTIL (RIEC), Florence PENCHE (RIEC), Robert RAOUL (SCAER), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Danielle LE GALL (SCAER), Jean-François LE MAT (SCAER), Monique CAUDAN (TREMÉVEN)

### POUVOIRS :

Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
 Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
 Martine PRIMA (BANNALEC) a donné pouvoir à Christophe LE ROUX (BANNALEC)  
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)

Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques LE DOZE (MOELAN)  
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)  
Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)  
Gwenaël HERROUET (MOELAN) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)  
Christelle FENEON (MOELAN) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)  
Franck BERTHET (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Marie-Louise GRISEL (MOELAN)  
Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN)  
Danièle KHA (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE)  
Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)  
Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle BROCHU (QUIMPERLE)  
Gérard JAMBOU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Pascale DOUINEAU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)  
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)  
Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)  
Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Gilles GENTIL (RIEC) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)  
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Jean-Luc EVENNOU (ARZANO)  
Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Danielle LE GALL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)  
Jean-François LE MAT (SCAER) a donné pouvoir à Hélène LE BOURHIS (SCAER)  
Monique CAUDAN (TREMEVEN) a donné pouvoir à Jean-Claude QUENTEL (TREMEVEN)

DCC2020-205

**VIE COURANTE**  
**12- RESSOURCES HUMAINES**

---

**Condition de création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique professeur de Harpe celtique à temps non complet (10H/sem)**

---

Par délibération en date du 23 juin 2016 portant transfert des personnels du conservatoire de musique et de danse de la Ville de Quimperlé vers Quimperlé Communauté au 1er janvier 2017, et créant les emplois correspondants, le conseil communautaire a créé un emploi de professeur de Harpe celtique à temps non complet (10H/semaine) dans le cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique.

Il convient de préciser les conditions de recrutement de cet emploi.

L'emploi sera ouvert à un fonctionnaire du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique territorial ou à défaut par un agent contractuel qui devra nécessairement être titulaire, au minimum, d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction et sous le fondement juridique de l'article 3-3 2° car les besoins du service l'exige afin d'assurer une continuité de service au sein du conservatoire par la délivrance d'un enseignement nécessitant la pratique d'un art particulier. La rémunération sera fixée dans la limite de l'indice terminal du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe IB 638.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10H/semaine) spécialité harpe celtique au sein du conservatoire dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10H/semaine) spécialité harpe celtique au sein du conservatoire dans les conditions mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

